République Française
Département Orne
Commune de Charencey

PROCES VERBAL
Séance du 15 Septembre 2026

L' an 2026 et le 15 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Mairie de St Maurice-Lès-Charencey sous la présidence de JUSZEZAK Jean-Claude, Maire

Présents : M. JUSZEZAK Jean-Claude, Maire, M. HOULLE Pascal, Mme DUYCK Christelle, M. PREVOST Jean-Pierre, Mme BEUREL Christiane, Mme BRARD Marie-Christine, Mme DE MURAT Anne, M. NOUAUX Dominique, Mme BEAU Sylvie, Mme HILD Sylvie, M. LOUIS Sylvain, M. DUTERTRE Laurent, M. AUVRAY Sylvain, Mme LAGOUCHE Virginie, M. BOURGUIGNON Stéphane, Mme AUBRY Emeline, M. LE JEANNE Maxime, Mme DEGUY Emilie

Excusé ayant donné procuration : M. STORTI Philippe à M. JUSZEZAK Jean-Claude

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 08/09/2026
Date d'affichage : 08/09/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme Sylvie HILD

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

FIXATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE TABLES ET CHAISES - 2026-77
ADHESION RELATIVE A L'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030 DU CENTRE DE GESTION DE L'ORNE A COMPTER DU 1er JANVIER 2027 - 2026-78
DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE - 2026-79
DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE - 2026-80
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS - 2026-81
BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 - 2026-82

Mme Sylvie Beau demande une clarification de la délibération 2026-56 (institution de la taxe sur les logements vacants) concernant la durée à prendre en compte pour qu'un logement soit considéré comme vacant.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICPAL DU 7 JUILLET 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

FIXATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE TABLES ET CHAISES
réf : 2026-77

Considérant les demandes régulières de location de tables et de chaises effectuées par des administrés,
Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif de location pour l'ancien mobilier des salles de fêtes.

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:47 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Jean-Claude Juszezak, Maire
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/84360

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er octobre 2026 :

	FORFAIT JOURNEE EN SEMAINE	FORFAIT WEEK-END
TABLE	2€	2€
CHAISE	1€	1€

- Décide de fixer les conditions de location pour les particuliers :
 - la livraison et la manutention ne seront pas assurées par les agents techniques
 - une demande de location devra être effectuée auprès de la mairie au moins 10 jours avant
 - le matériel communal ne pourra être loué qu'aux administrés de Charencey
 - le matériel loué ne devra pas quitter le territoire communal
- Décide que le matériel pourra être mis gracieusement à disposition pour les associations et les collectivités
- Décide de fixer les tarifs de remplacement du matériel en cas de dégradation ou perte :

TABLE	**100€**
CHAISE	**24€**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce règlement applicable à compter du 1er octobre 2026

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION RELATIVE A L'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030 DU CENTRE DE GESTION DE L'ORNE A COMPTER DU 1er JANVIER 2027
réf : 2026-78

Vu les textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26, non encore codifié, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986,

Monsieur Le Maire expose :

- Que le Centre de Gestion de l'Orne a lancé une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte des collectivités des contrats d'assurance statutaire auprès d'une entreprise d'assurance agrée garantissant les risques financiers encourue par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC).
- que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:47 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Jean-Claude Juszezak, Maire
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/84360

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP**
Courtier **: RELYENS SPS**
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2027)
Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL

Risques garantis :
- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / adoption /paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Garanties IJ 90%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur la garantie Malade Ordinaire et 10 jours en CITIS	5.69%

Agents Titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non-titulaires ou agents affiliés IRCANTEC

Risques garantis :
- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur la garantie Malade Ordinaire	1.10%

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Article 2 : le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 61 pour le compte des collectivités et établissements de l'Orne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:47 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Jean-Claude Juszezak, Maire
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/84360

Article 3 : le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de gestion du contrat groupe assurance statutaire avec le Centre de gestion de l'orne.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE
réf : 2026-79

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour un voyage scolaire en Angleterre qui a été organisé par le collège Bignon effectué par un élève domicilié sur la commune de Charencey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :
- Verser, à raison de 15€ par jour et au maximum 75€ :
 - Séjour à Hastings du 22 juin au 25 juin 2026
 - Pour BELLANGER Ella, soit 60€
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE
réf : 2026-80

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour un voyage scolaire à Asnelles qui a été organisé par l'école de La Jambée, effectué par un élève domicilié sur la commune de Charencey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :
- Verser, à raison de 15€ par jour et au maximum 75€ :
 - Séjour à Asnelles du 11 au 13 mai 2026
 - Pour BELLANGER Ysée, soit 45€
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A la majorité (pour : 12 contre : 3 abstentions : 4)

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
réf : 2026-81

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales, il convient de désigner un correspondant incendie et secours
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- De nommer :

Correspondant incendie et secours : Pascal HOULLE

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3
réf : 2026-82

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°3 pour le budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De procéder à des modifications budgétaires
- De voter à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°3 comme annexée ci-après.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:47 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Jean-Claude Juszezak, Maire
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/84360

Code INSEE			
61429	CHARENCEY - CHARENCEY	DM n° 3	2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204422 : Subv. nat. pers. droit privé - Bâtiments et installations	0.00 €	9 881.14 €	0.00 €	0.00 €
R- 2111 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 881.14 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	**0.00 €**	**9 881.14 €**	**0.00 €**	**9 881.14 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	9 881.14 €	0.00 €	9 881.14 €
Total Général		**9 881.14 €**		**9 881.14 €**

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE

- 11 novembre 2026
 - 9h00 Beaulieu : Monument aux morts
 - 9h30 Normandel : Monument aux morts
 - 10h00 Moussonvilliers : Monument aux morts
 - 10h30 St Maurice : Messe
 - 11h30 St Maurice : Monument aux morts
 - 12h30 Normandel : repas des anciens
- 5 décembre 2026
 - Noël des enfants à Normandel
- 6 décembre 2026
 - Concert à l'église de St Maurice
- 17 décembre 2026
 - Vœux au personnel
- 9 janvier 2027
 - Vœux du Maire à 18h à Moussonvilliers

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire souhaiterait revoir le format de l'Echo de Charencey et faire un point sur le site internet. La commission communication se réunira le jeudi 15 octobre à 18h.
Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Monsieur Le Sénateur concernant la réduction des dotations de l'Etat consacrées entre autres aux agences postales. Celui-ci s'engage à défendre ce sujet lors des prochaines discussions budgétaires.

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:47 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Jean-Claude Juszezak, Maire
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/84360

Monsieur Le Maire a reçu une demande de subvention de l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal des Hauts du Perche. Cette demande nécessite une délibération qui sera présentée au prochain Conseil Municipal.
Monsieur Le Maire informe le Conseil avoir reçu certains remerciements d'associations suite aux subventions versées.
Un courrier du Parc Naturel Régional du Perche est arrivé en Mairie donnant la possibilité à la nouvelle équipe municipale d'approuver la charte 2026-2041. Le Conseil décide de rester sur sa position prise le 28 octobre 2025 (délibération 2025-40), de ne pas être intégré dans le nouveau périmètre du Parc Naturel du Perche.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Pierre Prévost évoque un problème de poubelles aux logements Orne Habitat. Une réunion est prévue avec le président du SMIRTOM et un représentant du bailleur social.
Madame Marie-Christine Brard s'étonne de l'état des fleurs de la commune déléguée de Normandel. La commune étant placée en crise sécheresse, l'arrosage des massifs était interdit. Elle signale la présence d'un camping-car près du parking de l'étang, celui-ci est parti le soir même.
Madame Anne de Murat demande l'installation d'une chaine près du plan d'eau de Moussonvilliers.
Monsieur Dominique Nouaux souhaite connaître l'état d'avancement des travaux sur l'atelier communal. Le chantier va reprendre début octobre.
Mme Sylvie Beau signale des plaques d'égout endommagées à Moussonvilliers. Ce problème a été remonté à l'entreprise Zunino.
Mme Virginie Lagouche souhaite connaître la date d'ouverture du nouveau magasin. Les travaux sont toujours en cours
Madame Emeline Aubry demande des renseignements sur le traitement de la canicule, s'interroge sur la nécessité de maintenir l'éclairage public toute la nuit et s'inquiète des difficultés d'intégration des nouveaux habitants.
Monsieur Maxime Le Jeanne fait le point sur la fête de Moussonvilliers qui a rencontré un grand succès.
Monsieur Pascal Houlle souhaite réglementer le stationnement sur le chemin le long de l'étang, ainsi que de la divagation des chiens.
Il fait le point sur les différents travaux du territoire.

Prochain Conseil Municipal : le mardi 20 octobre à 20h30

Séance levée à: 22:40

Le secrétaire de séance
Sylvie HILD

En mairie, le 06/10/2026
Le Maire
Jean-Claude JUSZEZAK

MAIRIE DE CHARENCEY
61190

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:47 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Jean-Claude Juszezak, Maire
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/84360